

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1618

10 août 2010

SOMMAIRE

AirFlowControl S.A.	77618	Mataurel S.à r.l.	77620
A.M.L. Faurtas Sàrl	77659	Max International Holding S.A.	77628
Au Confucius II s.à r.l.	77629	M. Bormann GmbH	77635
Banque de Commerce et de Placements S.A.	77664	Minesco S.à r.l.	77622
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.	77618	Montain Sebring Générale Holding S.A.	77664
Bat'Ide Soparfi S.A.	77629	Naturgas Kielen	77626
Casino Développement Europe Sàrl	77619	New Jomar s.à r.l.	77623
CD - Services Sàrl	77619	Norsea S.à r.l.	77660
Courte Echelle S.A.	77629	Quinlan Private ESPF Investments #1	77624
Edilco SA	77630	Reichhold Holdings Luxembourg	77664
Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. ..	77660	Risk Dynamics S.A.	77624
Eurocharter S.A.	77620	Royal AFC S.A.	77624
Europtax S.à r.l.	77630	Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l. ...	77625
Euro Truck Finances S.A.	77619	S&I International Holdings S.A.	77630
F.25 Novafluide Lux S.à r.l.	77633	SME Kronos Benelux SA	77625
F.D.C. S.A.	77622	Sonata Securities S.A.	77625
Fiparlux S.A.Holding	77619	Sostherne Investments S.à r.l.	77626
Futuring P.G.P. S.A.	77620	Stahl Lux 2	77635
Glencote International Luxembourg S.A.	77632	Strasbourg S.A.	77625
Hadar S.A.	77624	Stratège S.A.	77626
Heim and Partners Capital Group S.à r.l.	77653	Syros S.A.	77626
IFF S.A.	77623	Tank Reinsurance S.A.	77627
Immo 70's S.à r.l.	77632	Tiburon S.A.	77664
Investissements Immobiliers Européens et In- ternationaux S.A.	77620	Tiburon S.A.	77664
ista Holdco 2 S.à r.l.	77618	Timber Opportunities S.à r.l.	77626
JLLP Investments	77630	Traiteur-Lux S.à r.l.	77659
Kiwinter S.A.	77622	Urbaninvest S.A.	77627
Lapperre S.A.	77627	VCL No. 9 S.A.	77627
Ludo S.A.	77632	WhiteWave European Partners, S.C.S. ..	77628
Lux Meca S.A.	77618	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	77628
		ZENZEN (Europe) S.A.	77629

ista Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076766/9.

(100088788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

AirFlowControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 111.150.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076769/9.

(100088819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barwa Luxembourg 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076812/12.

(100088841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Lux Meca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 70.479.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 décembre 2009

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Christian HOYEZ, de Monsieur Alberto FUSO et de Monsieur Olivier HOYEZ, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

2. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Christian HOYEZ arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Christian HOYEZ pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

3. L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Christian HOYEZ comme président du conseil d'administration.

4. L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Sandrine FUSO, commissaire aux comptes, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Foetz, le 18 décembre 2009.

Christian HOYEZ / Alberto FUSO / Olivier HOYEZ

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010077027/24.

(100088484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Casino Développement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.408.

Les comptes annuels du 11 juillet 2008 au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076829/10.

(100088787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

CD - Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 50.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076852/9.

(100088792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Euro Truck Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 100.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076915/9.

(100088806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Fiparlux S.A.Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 11.102.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010077705/26.

(100088009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Eurocharter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 104, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 36.834.

Les comptes annuels pour la période du 01/11/2001 au 31/10/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076916/10.

(100088820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Futuring P.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 56.492.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076940/9.

(100088821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 27.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010076990/10.

(100088844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Mataurel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.927.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Aurélie JAMINET, salariée, née à Algrange (France) le 14 août 1986, demeurant à F-92700 Colombes, 21, rue Victor Hugo,

ici représentée par sa mère Madame Marie-Jeanne DORETTO, sans emploi, née à Algrange (France), le 17 août 1965, demeurant à F-57310 Bertrange, 31, rue des Hirondelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 juin 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, ès-qualité qu'elle agit, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MATAUREL S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet des travaux de chaudronnerie et de tuyauterie industrielle.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Aurélie JAMINET, salariée, née à Algrange (France) le 14 août 1986, demeurant à F-92700 Colombes, 21, rue Victor Hugo, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Aurélie JAMINET, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marie-Jeanne DORETTO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28245. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juin 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010085881/79.

(100095353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Kiwinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.968.

Extrait de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 juin 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KIWINTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077001/21.

(100088498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010077034/11.

(100088850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

EXTRAIT

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31.05.1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 15 mars 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée

* F.D.C. S.A.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107249

* Dont le siège social au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, fait l'objet de la présente dénonciation.

- Agent domiciliataire

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

Et ce avec effet rétroactif au 05 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010077400/22.

(100087475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

New Jomar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon.

R.C.S. Luxembourg B 153.649.

—
Extrait des résolutions de l'A.G.E. du 16 juin 2010

L'an deux mille dix, le 16 juin,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Joao Pierre Moura De Sousa, demeurant à L-4650 Niedercorn, 86, rue Prinzenberg et
- 2) Monsieur Marc Risch, demeurant à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "New Jomar S.à r.l.", avec siège social à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon, se sont réunis au siège social et ont pris à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joao Pierre Moura De Sousa de son poste de gérant technique et de Monsieur Marc Risch de son poste de gérant administratif.

Deuxième résolution

Monsieur Marc Risch, prénommé, est nommé gérant technique et Monsieur Joao Pierre Moura De Sousa, prénommé, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Fait à Sanem, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010077062/24.

(100088441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

IFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.634.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 06 avril 2010 à 14h00

Délibérations

Après délibérations:

1. L'Assemblée transfère, à compter de ce jour, le siège social de la société au 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg.
2. L'Assemblée prend acte, à compter de ce jour, de la démission de Lannage S.A., en qualité d'Administrateur.
3. L'Assemblée prend acte, à compter de ce jour, de la démission de Valon S.A., en qualité d'Administrateur.
4. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Denis Mingarelli, demeurant 49 route Nationale F-54920 Villers la Montagne, Administrateur de la société. La durée de son mandat est fixée à six ans.
5. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Richard Segal, demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2174 Luxembourg, Administrateur de la société. La durée de son mandat est fixée à six ans.
6. L'Assemblée accepte la démission, à compter de ce jour, de la société Audi Trust S.A. 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son mandat de commissaire de la société.
7. L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire la société anonyme RIS CIE avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171 route de Longwy. la durée de son mandat est fixée à six ans.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes:

Monsieur Denis Mingarelli

Monsieur Richard Segal

Monsieur Serge Atlan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010077708/30.

(100088182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010077107/10.

(100088795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Royal AFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.600.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077110/9.

(100088822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077113/9.

(100088852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Hadar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg.
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010077706/26.

(100088002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 130.049.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077115/10.

(100088312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

SME Kronos Benelux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 91.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010077143/11.

(100088469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 102.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077148/10.

(100088346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2010

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 22/06/2010 que:

- L'assemblée constate que le mandat de gérant technique de Monsieur Guy WATRY est venu à expiration.
- L'assemblée accepte les démissions de l'administrateur Lea BEISSEL, de l'administrateur et administrateur-délégué Robert SCHINTGEN et du commissaire aux comptes Frank NIMAX.
- L'assemblée nomme Monsieur Stéphane MERLET, administrateur de société, né à Saint-Dizier (France), le 05/07/1971 et demeurant à L-8213 Mamer 65, rue Baumbusch, comme nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- L'assemblée approuve la désignation de Monsieur Stéphane MERLET, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- L'assemblée nomme Madame Isabelle LOUIS, employée, née à Libramont (Belgique) le 21/05/1973 et demeurant à B-6971 Champlon 16, rue des Fers, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Fait à Windhof, le 22 juin 2010.

Pour Strasbourg S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2010078246/23.

(100089233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Sostherne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOSTHERNE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077149/11.

(100088840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077153/9.

(100088783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Syros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 106.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077160/9.

(100088807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Timber Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Timber Opportunities S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077163/11.

(100088421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Naturgas Kielen, Société Coopérative.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Simmerschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 105.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 mars 2010 que:

M. Hall Georges démissionne de sa fonction d'administrateur.

M. GODART Nico, né le 4.11.1971 à Luxembourg, demeurant à L-8291 Meispelt, 5, rue de Dondelange, est nommé administrateur en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2010077256/14.

(100086630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Tank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 74.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tank Reinsurance S.A.
Signature

Référence de publication: 2010077165/11.

(100088560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URBANINVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010077175/11.

(100088388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

VCL No. 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077182/10.

(100088347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Lapperre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 54.010.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration:

Résolutions

- 1) l'Assemblée prolonge le mandat de Monsieur LEJEUNE Guy, demeurant à 32 rue de la Charmoye B-6720 Habay-la-Neuve, comme administrateur ainsi que administrateur pour la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale en 2016
- 2) l'Assemblée prolonge le mandat de Monsieur HEYMANS Marc, demeurant à 189 route du Lion B-1420 Braine l'Alleud, comme administrateur ainsi que administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale en 2016
- 3) l'Assemblée prolonge le mandat de LAPPERRE B.H.A.C.N.V., ayant son siège sociale à 22 Stationsstraat B-1702 Groot-Bijgaarden comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2016
- 4) l'Assemblée prolonge le mandat du chargé du contrôle des comptes GEFECO S.A., Gestion Financière & Consulting, 6 rue Nicolas Wester L-5836 Alzingen jusqu'à l'assemblée générale en 2016

Fait à Esch/Alzette , le 27 mai 2010.
LAPPERRE S.A.
49, rue Zénon Bernard
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE
Signatures

Référence de publication: 2010077455/22.

(100087823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

WhiteWave European Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 149.207.

Les comptes annuels pour la période du 16 novembre 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077184/10.

(100088691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.009.909.050,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010077189/11.

(100088584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Max International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.549.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der MAX INTERNATIONAL HOLDING S.A. (R.C. B99 549 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Michaela Herloch.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der MAX INTERNATIONAL HOLDING S.A. (R.C. B99 549 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der MAX INTERNATIONAL HOLDING S.A. (R.C. B99 549 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der MAX INTERNATIONAL HOLDING SA. (R.C. B99 549 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 18.06.2010.

LCG International S.A.
11A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Vögele
Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2010078785/23.

(100088122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Au Confucius II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 74, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 147.372.

—
Extrait des décisions collectives des associés prises en date du 19 mars 2010

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Au Confucius II SARL, susvisée. Les résolutions suivantes ont été prises:

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée:

Monsieur Chan Tsoi LIU, demeurant à L-7305 Müllendorf, 10, an der Dierwiss,
comme gérant technique de la société à compter de ce jour.

Monsieur Quan Hao CHAU, déjà nommé, devient gérant administratif de la société.

Par conséquent, la société sera désormais valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants, Messieurs Chan Tsoi LIU et Quan Hao CHAU.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2010077209/19.

(100086652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

ZENZEN (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.128.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010077190/10.

(100088762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Bat'Ide Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 137.710.

—
Par la présente, je soussigné, Madame Ella Shilina, informe messieurs les actionnaires, que je démissionne de mon poste d'administrateur dans la société BAT'IDE SOPARFI SA immatriculée sous le numéro B 137 710 dont le siège se situe à 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et ce à dater d'aujourd'hui.

Clervaux, le 17 juin 2010.

Ella Shilina.

Référence de publication: 2010077212/11.

(100087135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Courte Echelle S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.285.

—
La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS N° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de COURTE ECHELLE S.A. (RCS n° B 84.285) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2010077218/11.

(100086830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

SGI International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 7.207.

EXTRAIT

Le siège social de la société SGI INTERNATIONAL HOLDINGS SA, RCS Luxembourg n° B 7.207 auprès de la société International Corporate Activities S.A. à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010077262/13.

(100086574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Edilco SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 102.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edilco S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077229/12.

(100087126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Europtax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 148.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Europtax S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077231/12.

(100087130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

JLLP Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.732.

L'an deux mille dix.

le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue de Windsor.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée JLLP Investments, avec siège à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.732 (NIN 2009 2415 261).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1334 du 10 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2356 du 3 décembre 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1191 du 8 juin 2010.

Que le capital social de la société s'élève au montant de EUR 113.012.500 (cent treize millions douze mille cinq cents euros), représenté par:

- 50 (cinquante) parts sociales ordinaires,
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie A;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie B;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie C;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie D;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie E;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie F;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie G;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie H;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie I;
- 45.200 (quarante cinq mille deux cent) parts sociales rachetables de catégorie J,

toutes sous forme nominative et d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jean-Louis LOEB-PICARD.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal.

Deuxième résolution

Art. 13. Comité Consultatif Stratégique (CCS). Un Comité Consultatif Stratégique peut être instauré par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Pour le cas où ce Comité Consultatif Stratégique était mis en place, le texte le régissant serait le suivant:

Le Comité Consultatif Stratégique est composé de spécialistes dans les domaines visés par l'objet social de la société. Ce Comité Consultatif Stratégique se réunit aussi souvent que nécessaire, soit au siège de la société, soit au domicile de l'un de ses membres, soit à tel endroit commode pour tous ses membres. Le Comité conseille et oriente le gérant de la société en matière financière, immobilière, d'achat/vente d'objets d'art et, d'une manière générale, dans tous les domaines liés à l'activité statutaire de la société. Le gérant tient compte, avec le plus grand soin, des propositions et recommandations du Comité Consultatif Stratégique et rend compte à l'assemblée générale des associés s'il vient à s'en écarter ou à ne pas les appliquer.

Le Comité est composé de "membres" et d' "observateurs".

Le poste d' "observateur" est créé aux fins de permettre de recueillir l'avis de spécialistes dont les employeurs (p.ex. certaines banques) ne souhaitent pas que leurs directeurs assument une quelconque responsabilité en dehors de leur emploi.

En tout état de cause les "membres" du Comité Consultatif Stratégique votent ou donnent leur avis en toute conscience, mais n'encourent aucune responsabilité d'aucune sorte et ne peuvent être recherchés pour quelque raison que ce soit, du chef de leurs avis et /ou recommandations.

A fortiori, tel est aussi, le cas, bien évidemment, pour les simples "observateurs".

Les seuls responsables des avis et recommandations mis en application, pourraient être les gérants, lesquels peuvent, en tout état de cause, ne pas appliquer les propositions et recommandations du Comité Consultatif Stratégique, dans les conditions vues plus haut, s'ils viennent à les estimer inappropriés.

Les membres du Comité Consultatif Stratégique participent aux votes et perçoivent des jetons de présence.

Les observateurs ne participent pas aux votes, mais se voient demander leur avis et observations, sur les sujets débattus.

Compte tenu de la rapidité inhérente aux prises de décisions relevant de la vie des affaires, le Comité Consultatif Stratégique peut valablement être convoqué par téléphone, fax ou mail (cette convocation devant indiquer, de manière sommaire, l'objet de la consultation). Toujours dans un but de rapidité et de réactivité aux affaires économiques, le Comité Consultatif Stratégique peut délibérer, dès lors, que deux membres et/ou observateurs, au moins, sont présents, sous réserve que ces derniers se trouvent munis d'instructions émanant de la moitié (1/2) au moins des membres du Comité Consultatif Stratégique. Le gérant doit établir un procès-verbal, rappelant les questions posées par la gérance et les avis et réponses apportées par le Comité Consultatif Stratégique, ainsi que des avis émis, spontanément par le dit Comité Consultatif Stratégique. Ces procès-verbaux sont collationnés dans un classeur, que les membres du Comité Consultatif Stratégique, et les associés, peuvent consulter à tout moment, et sont, à période régulière, portés au rang des minutes du notaire de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. LOEB-PICARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 juin 2010. Relation: ECH/2010/896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083718/84.

(100093582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Glencote International Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.524.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie au siège de la prédite société le 04 mai 2010, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1: L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas ratifier la cooptation effectuée le 10 mai 2009, de sorte que l'administrateur ci après dénommé, n'est pas reconduit à son poste d'administrateur de la société:

- Monsieur Joseph CANNIVY, administrateur de sociétés, né le 30 Avril 1960 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 4, Griffelslee L-9171 Michelau.

Luxembourg, le 04 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010077240/18.

(100087212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Immo 70's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 149.103.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immo 70's Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010077245/11.

(100087143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Ludo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.935.

—
RECTIFICATIF

Par le présent avis, la Société informe les tiers que:

- contrairement à l'extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 juillet 2001 et déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 octobre 2001, le prénom de Madame Bianchi, administrateur, n'est pas Maria Prada mais Miuccia Prada.

- contrairement à l'extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juillet 2001 et déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 octobre 2001, le prénom de Madame Bianchi, administrateur-délégué, n'est pas Maria Prada mais Miuccia Prada.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010077248/18.

(100086751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

F.25 Novafluide Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 153.926.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert.

Ont comparu:

Monsieur Franck BIRKENSTOCK, né le 23 avril 1976 à Bitche (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 29, rue de la Plâtrerie,

Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, né le 18 août 1979 à Bitche (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 11, rue de Sarreguemines,

Monsieur Hubert BIRKENSTOCK, né le 25 avril 1953 à Achen (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 27, rue de la Plâtrerie,

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la pose de carrelages et de produits annexes et tous travaux y relatifs, ainsi que les travaux de pose de chapes et travaux annexes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "F.25 NOVAFLUIDE LUX S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à dans la commune de Reckange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Franck BIRKENSTOCK, né le 23 avril 1976 à Bitche (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 29, rue de la Plâtrerie,	32 parts sociales
Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, né le 18 août 1979 à Bitche (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 11, rue de Sarreguemines	34 parts sociales
Monsieur Hubert BIRKENSTOCK, né le 25 avril 1953 à Achen (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 27, rue de la Plâtrerie	<u>34 parts sociales</u>
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100,- euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, né le 18 août 1979 à Bitche (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 11, rue de Sarreguemines, est nommé gérant technique.

Monsieur Hubert BIRKENSTOCK, né le 25 avril 1953 à Achen (France), gérant de société, demeurant à F-57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, 27, rue de la Plâtrerie est nommé gérant administratif.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants technique et administratif.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3980 WICKRANGE, 4-6, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Birkenstock Franck, Birkenstock Alexandre, Birkenstock Hubert, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juin 2010. Relation: RED/2010/792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 1^{er} juillet 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010085766/115.

(100095315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

M. Bormann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Bormann GmbH

Signature

Référence de publication: 2010077250/12.

(100087121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Stahl Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.945.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Winvest International S.A. SICAR, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as a société d'investissements en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, organized as a société anonyme, having its registered office at 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 125 540,

duly represented by Ms. Amandine Chauvet Foriscetti, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8th June 2010;

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Stahl Lux 2, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115 avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 150 945, incorporated pursuant to a deed passed in front Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 2, 2010, number 449 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have ever been amended.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of the resignation of Mr. Jean Michel Ropert as sole director of the Company and resolution to appoint Mr. Olivier Chambriard, Mr. Dirk-Jan van Ommeren and Mr. Bernard Gautier as directors of the Company;
2. Full restatement of the Articles; and,
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation with immediate effect of Mr. Jean-Michel Ropert, as sole director of the Company and to grant discharge to the sole director for the services performed up to this date at the annual general meeting approving the annual accounts 2010.

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect until the annual general meeting approving the annual accounts 2010 the following persons as new directors of the Company:

- Mr. Olivier Chambriard, born on 21 July 1974 in Clermont-Ferrand (France), residing at 89 rue Taitbout, 75009 Paris, France,
- Mr. Dirk-Jan van Ommeren, born on 11 July 1950 in Rhenen (Nederland), residing at Amstelplein 1, 1096HA Amsterdam, Pays-Bas, and
- Mr. Bernard Gautier, born on 6 June 1959 in Bamako (Mali), residing at 89 rue Taitbout, 75009 Paris, France.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, in order to, among other things, fix the characteristics of each class of shares and regulate the share transfers.

The Articles shall be now read as follows:

A. “Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Stahl Lux 2” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may also buy back debt and/or hold debt bought back of any nature in respect of the Stahl Group or its holding structure.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.****5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 69,500), consisting of six million nine hundred fifty thousand (6,950,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01.-) each divided in five (5) classes of shares as follows:

a) Six million eight hundred one thousand nine hundred seventy (6,801,970) class B shares (the "Class B Tracker Shares");

b) Five (5) class C1 shares (the "Class C1 Tracker Shares");

c) Fifty thousand five hundred seventeen (50,517) class C2 shares (the "Class C2 Tracker Shares");

d) Five (5) class D1 shares (the "Class D1 Tracker Shares");

e) Ninety-seven thousand five hundred and three (97,503) class D2 shares (the "Class D2 Tracker Shares"), the respective rights of which are detailed under articles 6.1 below.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In accordance with article 32-3 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended, in case of plurality of shareholders, such shares will be offered for subscription on the same terms to each shareholder (save that each shareholder shall be offered shares of the same class of shares held by such shareholder immediately preceding the offer), in proportion to the number of issued shares held by such shareholder as at the close of business on the date prior to such offer on the basis that a shareholder may take up all or part or none of the shares offered to him/her/it. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. If, upon expiry of such thirty (30) days period, there remain unexercised preferential subscription rights, the general meeting of shareholders may authorize the board of directors of the Company to offer them to any person pursuant to a resolution adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000), consisting of five billion (5,000,000,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares of any Class (by way of contribution in cash or by way of the conversion of instruments convertible into shares), to grant options to subscribe for such shares by way of contribution in cash and to issue any other instruments convertible into such shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit (including but not limited to the issue price), and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares, the option to subscribe for new shares and the instruments convertible into shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Class B Tracker Shares, Class C1 Tracker Shares, Class C2 Tracker Shares, Class D1 Tracker Shares and Class D2 Tracker Shares (together the "Tracker Shares"), each of them having the same par value, and having respectively the following features:

6.1.1 The Tracker Shares shall track the relevant class of shares of Winvest Part 4, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 126958 ("Topco") as follows:

(a) the Tracker (meaning the net distributions originating from (i) a specific class of Topco shares held by the Company, (ii) proceeds, upon disposal or liquidation of Topco, or any part thereof, attributable to a specific class of Topco shares received by the Company, (iii) proceeds upon a redemption or cancellation of a specific class of Topco shares, or any part thereof and (iv) assets and liabilities owed by or to the Company that relate to a specific class of Topco shares) exclusively attached to the Class B Tracker Shares and the corresponding part of the Back-to-Back Notes (meaning the fifty-nine million nine hundred thousand euro (EUR59,900,000), in aggregate, principal amount of Notes due 2018 of a nominal amount of one euro (EUR1.00) each as constituted by the instrument issued by the Company and currently registered in the name of its founding member) (the "Tracker B") shall be the Tracker relating to the Topco Class B Shares and corresponding part of the New Shareholder Loan (meaning a loan initially made available to Topco by the Company for an amount of fifty-nine million nine hundred thousand euro (EUR59,900,000) (or such other amount)) held by the Company;

(b) the Tracker exclusively attached to the Class C Tracker Shares and the corresponding part of the Back-to-Back Notes (the "Tracker C") shall be the Tracker relating to the Topco Class C Shares and corresponding part of the New Shareholder Loan held by the Company; and

(c) the Tracker exclusively attached to the Class D Tracker Shares shall be the Tracker relating to the Topco Class D Shares C Shares. The same applies mutatis mutandis to the entitlements of the Class D-1 Tracker held by the Company (the "Tracker D").

The entitlement of the Class C-1 Tracker Shares and Class C-2 Tracker Shares to the Tracker C shall be pro rata to all of the outstanding Class D-1 Tracker Shares and the Class D-2 Tracker Shares.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the class of share to which his/her/its shares belong, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law, of these articles of association and of any other restrictions to which the shareholders may agree from time to time under any shareholders' agreement that may be entered into (the "Shareholders' Agreement"). To the extent there is any shareholders notes in existence

issued by the Company to the holder of shares of any class, any transfer of shares of that particular class shall be accompanied with a proportionate transfer of such shareholders notes.

8.4 Without prejudice of the provisions of article 30 of these articles, any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 9. Conversion of shares.

9.1 In the event that shares of a specific class are acquired by the holder of shares of another class (the "Transferred Shares"), these Transferred Shares will be automatically converted into shares of the same class as the shares already held by the acquirer (the "Converted Tracker Shares"), provided that, if the acquirer simultaneously holds Class C Tracker Shares and Class D Tracker Shares, the Transferred Shares shall be converted into Class C Tracker Shares.

9.2 The board of directors is authorized and the shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment, acknowledgement and fulfilment of any conversion of shares in accordance with this article 9 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Mémorial.

9.3 The board of directors shall, as soon as reasonably practicable following the conversion of the Converted Tracker Shares in accordance with any Shareholders' Agreement, instruct the board of directors of Topco to convert the class of the underlying Topco shares into such class of Topco shares corresponding to the relevant Converted Tracker Shares.

Art. 10. Transfer of underlying Topco Shares. As soon as reasonably practicable following a transfer by the Company of any of the shares it holds in Topco, and, if applicable, any part of shareholder loan granted to Topco (the "Topco Transfer" and the "Transferred Topco Shares", respectively), the board of directors shall:

10.1 convene an extraordinary general meeting in which the shareholders shall resolve to reduce the share capital of the Company and to cancel such number of Tracker Shares representing the Transferred Topco Shares, as is required to effect that the relevant shareholder holds such number of shares as may be agreed from time to time by the shareholders pursuant to any Shareholders Agreement; and

10.2 if applicable, cancel such portion of Back-to-Back Notes held by the relevant shareholder as corresponds to the nominal value of the part of the New Shareholder Loan transferred or novated by the Company determined as per the moment of such transfer or novation. In the event that there is a discount on the nominal value of the New Shareholder Loan (i.e. for every one euro of principal amount outstanding only eighty eurocent will be paid), the remainder of the amount due on the corresponding Back-to-Back Notes shall be cancelled.

C. General meeting of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

11.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 12. Convening general meetings of shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

12.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteenth day of June at

11:00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

12.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

13.4 Vote

13.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2 The shareholders shall vote as a single class, irrespective of the class of shares held.

13.4.3 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

13.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

13.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

13.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 14. Amendment of the articles of association.

14.1 Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.2 In accordance with article 68 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended, where there is more than one class of shares (within the meaning of article 68 of the Law of August, 1915, on Commercial Companies, as amended), and where an amendment to these articles of association is such as to change the respective rights thereof, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company fulfilling the requirements as to attendance and majority laid down in article 14.1, with respect to each class.

Art. 15. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

16.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

16.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 17. Powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

17.3 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.4 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 18. Composition of the board of directors.

18.1 The board of directors is composed of one or more members. To the extent the Company has more than one shareholder, the board of directors shall be composed of at least three (3) members.

18.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 19. Election and Removal of directors and Term of the office.

19.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

19.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

19.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

19.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 20. Vacancy in the office of a director.

20.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

20.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

20.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

22.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

22.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 23. Minutes of meetings of the board of directors.

23.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

23.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

23.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 24. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 25. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

25.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

25.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

25.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

25.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

25.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

25.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 27. Profits.

27.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

27.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

27.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 Under the terms and conditions provided by law and these articles, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

28.2 Any amount contributed to the share premium account of the Company by the holder of shares of any specific class may only be distributed pro rata to the holder(s) of shares of the same class by a resolution of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Shareholder's agreement

Art. 30. Shareholder's Agreement. In the event of the existence of a Shareholders' Agreement which provides for further restrictions in relation to the transfer of shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to such Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company. The Company shall refuse to record in the register of shares any transactions made on the shares of the Company which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Shareholders Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Any third party who intends to acquire shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Shareholders Agree-

ment. Where the terms of the Shareholders Agreement violate the present articles of association, the terms of the Shareholders Agreement shall nevertheless be binding among the parties thereto.

I. Governing law

Art. 31. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Winvest International S.A. SICAR, une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant la qualification de société d'investissement en capital à risque, organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 125 540,

dûment représentée par Mlle Amandine Chauvet Foriscetti, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 juin 2010,

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Stahl Lux 2, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 150 945, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 2010 sous le numéro 449. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'entière du capital social, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission de Monsieur Jean Michel Ropert en tant qu'administrateur unique de la Société et décision de nommer Messieurs Olivier Chambriard, Dirk-Jan van Ommeren et Bernard Gautier en tant qu'administrateurs de la Société;

2. Refonte totale des statuts; et

3. Divers.

La comparante, représentant l'entière du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean Michel Ropert en tant qu'administrateur unique de la Société et de lui donner décharge à la prochaine assemblée annuelle approuvant les comptes annuels 2010 pour son mandat exercé jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée annuelle approuvant les comptes annuels 2010:

- Monsieur Olivier Chambriard, né le 21 juillet 1974 à Clermont-Ferrand (France), demeurant à 89 rue Taitbout, 75009 Paris, France,

- Monsieur Dirk-Jan van Ommeren, né le 11 juillet 1950 à Rhenen (Pay-Bas), demeurant à Amstelplein 1, 1096HA Amsterdam, Pays-Bas, et

- Monsieur Bernard Gautier, né le 6 juin 1959 à Bamako (Mali), demeurant à 89 rue Taitbout, 75009 Paris, France.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de la refonte totale des statuts, aux fins, entre autres, d'établir les caractéristiques de chaque catégorie d'actions et de régler les transferts d'actions.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

A. «Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Stahl Lux 2» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut également racheter et/ou détenir toutes dettes de toute nature en rapport avec le groupe Stahl ou sa structure de détention.

3.4 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 69.500,00), représenté par six millions neuf cent cinquante mille (6.950.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, divisée en cinq (5) catégories d'actions comme suit:

(a) six millions huit cent et un mille neuf cent soixante-dix (6.801.970) actions de catégorie B (les «Actions Traçantes de Catégorie B»);

(b) cinq (5) actions de catégorie C1 (les «Actions Traçantes de Catégorie C1»);

(c) cinquante mille cinq cent dix-sept (50.517) actions de catégorie C2 (les «Actions Traçantes de Catégorie C2»);

(d) cinq (5) actions de catégorie D1 (les «Actions Traçantes de Catégorie D1»);

(e) quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trois (97.503) actions de catégorie D2 (les «Actions Traçantes de Catégorie D2»);

leurs droits respectifs étant définis aux articles 6.1 ci-dessous.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Conformément à l'article 32.3 de la Loi d'août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée, dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes en souscription aux mêmes conditions à chaque actionnaire (sous la réserve que chaque actionnaire se verra offrir des actions de la même catégorie d'actions que celles détenues par cet actionnaire immédiatement avant l'offre) en proportion du nombre d'actions émises détenues par cet actionnaire la veille de cette offre, étant entendu qu'un actionnaire pourra prendre tout ou une partie ou aucune des actions qui lui sont proposées. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Si, à l'expiration de ce délai de trente (30) jours, il reste des droits de souscription non-exercés, l'assemblée générale des actionnaires peut autoriser le conseil d'administration de la Société à les proposer à toute personne par une décision prise dans les conditions requises à la modification des présents statuts.

Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000), représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'acte de constitution de la Société ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présents statuts à émettre des actions de n'importe quelle catégorie (par apport en numéraire ou par conversion d'instruments convertible en actions), à accorder des options de souscription de ces actions par un apport en numéraire et d'émettre tous autres titres convertibles en ces actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées (y inclus sans s'y limiter le prix d'émission), et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre, l'option de souscrire les nouvelles actions et les instruments convertibles en actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions Traçantes de Catégorie B, Actions Traçantes de Catégorie C-1, Actions Traçantes de Catégorie C-2, Actions Traçantes de Catégorie D-1 et Actions Traçantes de Catégorie D-2 (les «Actions Traçantes») ayant chacune la même valeur nominale, et ayant les caractéristiques suivantes:

6.1.1 Les Actions Traçantes devront suivre les catégories d'actions de WInvest Part 4, une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, numero 126 958 («Topco») comme suit:

(a) le Traceur (c'est-à-dire les distributions nettes provenant (i) d'une classe spécifique d'actions de Topco détenues par la Société, (ii) la somme, après liquidation de Topco, ou une partie, attribuable à une classe spécifique d'actions de Topco reçue par la Société, (iii) la somme après rachat ou annulation d'une classe spécifique d'actions Topco ou une partie et (iv) actifs et passifs dus par ou à la Société liés à une classe spécifique d'actions de Topco) attaché en exclusivité aux Actions Traçantes de Catégorie B et à la part correspondante de la Note Back to Back (c'est-à-dire le total de cinquante neuf million neuf cent mille euro (EUR 59.900.000), étant le montant principal des notes dues en 2018 d'un montant nominal d'un euro (EUR 1,00) chacune constituée par l'instrument émis par la Société et enregistrée sous le nom de l'actionnaire fondateur) (le «Traceur B») devra être le Traceur lié aux Actions de la Topco de Catégorie B et la part correspondante du Nouveau Prêt d'Actionnaire (c'est-à-dire un prêt mis à la disposition de Topco par la Société pour un montant de cinquante neuf millions neuf cent mille euros (EUR 59.900.000)) détenu par la Société;

(b) le Traceur attaché en exclusivité aux Actions Traçantes de Catégorie C et à la part correspondante de la Note Back to Back (le «Traceur C») devra être le Traceur lié aux Actions de la Topco de Catégorie C et la part correspondante du Nouveau Prêt d'Actionnaire détenu par la Société;

(c) le Traceur attaché en exclusivité aux Actions Traçantes de Catégorie D et à la part correspondante de la Note Back to Back (le «Traceur D») devra être le Traceur lié aux Actions de la Topco de Catégorie D et la part correspondante du Nouveau Prêt d'Actionnaire détenu par la Société;

Le droit des Actions Traçantes de Catégorie C-1 et des Actions Traçantes de Catégorie C-2 au Traceur C devra se faire au pro rata de toutes les Actions Traçantes de Catégorie D-1 et des Actions Traçantes de Catégorie D-2.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, la catégorie à laquelle ses actions appartiennent, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi, les présents statuts et de toutes autres restrictions auxquelles les actionnaires pourraient consentir de temps à autres par l'éventuelle conclusion d'un pacte d'actionnaires (le «Pacte d'actionnaires»). Dans la mesure où il existerait des «notes» d'actionnaires émis par la Société aux détenteurs d'Actions de toute catégorie, tout transfert d'actions de cette catégorie particulière devra être accompagné d'un transfert proportionnel de ces «notes» d'actionnaires.

8.4 Sans préjudice des dispositions de l'article 30 des présents statuts, toute cession d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Au cas où des actions d'une catégorie particulière sont acquises par le détenteur d'actions d'une autre catégorie (les «Actions Transférées»), ces Actions Transférées seront automatiquement converties en actions de la même catégorie que les actions détenues par l'acheteur (les «Actions Traçantes Converties»), à condition que, si l'acquéreur détient simultanément des Actions Traçantes de Catégorie C et des Actions Traçantes de Catégorie D, les Actions Transférées seront converties en Actions Traçantes de Catégorie C.

9.2 Le conseil d'administration est autorisé et les actionnaires donnent mandat irrévocable au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tous les documents, représenter tous les actionnaires devant un notaire luxembourgeois et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile en vue de l'accomplissement, reconnaissance et exécution d'une conversion d'actions conformément à cet article 9 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication au Mémorial.

9.3 Le conseil d'administration devra, dès que possible après la conversion des Actions Traçantes Converties selon les dispositions de tout Pacte d'actionnaires, instruire le conseil d'administration de Topco afin qu'il convertisse la catégorie d'actions sous-jacente de Topco en catégorie d'action de Topco correspondant aux Actions Traçantes Converties.

Art. 10. Le Transfert des Actions sous-jacentes de Topco. Dès que la Société opère un transfert d'actions détenues dans Topco, et si cela s'applique, un transfert de tout prêt d'actionnaire consenti à Topco (respectivement, le «Transfert Topco» et les «Actions Topco Transférées»), le conseil d'administration devra:

10.1 convoquer une assemblée générale extraordinaire dans laquelle les actionnaires décideront de diminuer le capital social de la Société et d'annuler les Actions Traçantes représentant les Actions Topco Transférées, comme il est requis pour prouver que l'actionnaire détient un tel nombre d'actions tel que accepté de temps en temps par les actionnaires selon le Pacte d'actionnaires; et

10.2 si applicable, annuler la portion des Notes Back to Back détenues par l'actionnaire qui correspond à la valeur nominale de la partie du Nouveau Prêt d'Actionnaires transférée ou novée par la Société déterminée au moment du transfert ou de la novation. Dans le cas où il y a une réduction sur la valeur nominale du Nouveau Prêt d'Actionnaires (i.e. pour tout euro du montant principal dû seulement quatre-vingt centimes seront payés), le reste du montant dû sur les Notes Back to Back sera annulé.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

11 .1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

11 .2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

11 .3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 12. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 15 juin à 10h00. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

12.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

13.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

13.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

13.4 Vote

13.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

13.4.2 Les actionnaires voteront comme une seule catégorie, quelque soit la catégorie d'actions qu'ils détiennent.

13.4.3 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

13.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

13.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

13.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Modification des statuts.

14.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.2 En conformité avec l'article 68 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, là où il y a plus d'une catégorie d'actions (dans le sens où l'entend l'article 68 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) et où une modification des présents statuts a pour effet de modifier les droits respectifs des catégories d'actions, cette modification doit, pour être valide, être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société répondant aux exigences de quorum et majorité de l'article 14.1, quant à chaque catégorie d'actions.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

16.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

16.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

17.3 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

17.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire(s) de la Société.

Art. 18. Composition du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, à condition que le conseil d'administration soit composé d'un nombre impair d'administrateurs.

18.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 19. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

19.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

19.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

19.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

19.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 20. Vacance de mandat d'un administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

20.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

20.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

21.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document signé étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

22.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

22.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

22.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

22.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

22.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

23.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

23.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 24. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

25.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

25.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

25.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

25.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

25.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

25.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 26. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Bénéfices.

27.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

27.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

27.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 28. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

28.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

28.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou du conseil d'administration/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Pacte d'actionnaires

Art. 30. Pacte d'actionnaires. Au cas où un éventuel Pacte d'actionnaires prévoirait d'autres restrictions concernant le transfert d'actions, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère à un tel Pacte d'actionnaires avant le transfert de toutes actions. Toutes transactions faites sur des actions de la Société qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte d'actionnaires ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des actions toutes transactions faites sur les actions de la Société qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'actionnaires et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou contre la Société. Toute partie tiers qui souhaite acquérir des actions est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements appropriés afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert d'actions envisagé sous le Pacte d'actionnaires. Là où les conditions du Pacte d'actionnaires violeraient les présents statuts, les conditions du Pacte d'actionnaires prévaudront néanmoins entre les parties y afférentes.

I. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Cl. Foriscetti et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27226. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087425/982.

(100096837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Heim and Partners Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Árpád Habony, Adviser, born on January 2, 1968 in Budapest, Hungary, residing at Aranykéz út 4-6, 1052 Budapest, Hungary;

Mr. Péter Csaba Heim, Chief Executive Officer, born on May 26 1970 in Budapest, Hungary, residing at 43, Anna-Laki u., 2089 Telki, Hungary;

Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Chief executive officer, born on June, 6, 1970 in Budapest, Hungary, residing at Iskola u. 4., 1011 Budapest, Hungary.

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given on January 22, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to sole shareholder company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Heim and Partners Capital Group S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Sole Manager (as defined below) or by a decision of the Board of Managers (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-) represented by thirty-nine thousand (39,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if all its members are present or represented by proxies, and any decision taken by the Board of Managers shall require the favorable vote of all its members.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such

participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by all shareholders.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the thirty-nine thousand (39,000) shares have been subscribed as follows:

- Mr. Árpád Habony, prenamed, declared to subscribe for eight thousand seven hundred and seventy-five (8,775) shares and has fully paid them up in nominal value by contribution in cash of eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 8,775.-).

- Mr. Péter Csaba Heim, prenamed, declared to subscribe for twenty-six thousand three hundred and twenty-five (26,325) shares and has fully paid them up in nominal value by contribution in cash of twenty-six thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 26,325.-).

- Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, prenamed, declared to subscribe for three thousand nine hundred (3,900) shares and has fully paid them up in nominal value by contribution in cash of three thousand nine hundred Euro (EUR 3,900.-).

The amount of thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Péter Csaba Heim, prenamed;

Category B Managers:

- Mr. Árpád Habony, prenamed;

- Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, prenamed.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Árpád Habony, Conseiller, né le 2 janvier 1968 à Budapest, Hongrie, demeurant au Aranykéz út 4-6, 1052 Budapest, Hongrie,

M. Péter Csaba Heim, Dirigeant, né le 26 mai 1970 à Budapest, Hongrie, demeurant au 43, Anna-Laki u., 2089 Telki, Hongrie,

Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Dirigeant, né le 6 juin 1970 à Budapest Hongrie, demeurant au Iskola utca 4., 1011 Budapest, Hongrie.

ici représentés par Mme. Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données le 22 janvier 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Heim and Partners Capital Group S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille Euros (EUR 39,000.-) représenté par trente-neuf mille (39,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision unanime des associés.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son

ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si tous ses membres sont présents ou représentés par procurations; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'avec le vote affirmatif de tous ses membres.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par tous les associés.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente-neuf mille (39.000) parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

- M. Árpád Habony, précité, déclare souscrire à huit mille sept cent soixante-quinze (8.775) parts sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par un apport en numéraire de huit mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 8.775.-).

- M. Péter Csaba Heim, précité, déclare souscrire à vingt-six mille trois cent vingt-cinq (26.325) parts sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par un apport en numéraire de vingt-six mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 26.325.-).

- M. Kristóf Szalay-Bobvrovczky, précité, déclare souscrire à trois mille neuf cents (3.900) parts sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par un apport en numéraire de trois mille neuf cents Euros (EUR 3.900,-).

Un montant de trente-neuf mille Euros (EUR 39.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décisions des associés

1. Les associés décident de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Péter Csaba Heim, précité,

Gérants de Catégorie B:

- M. Árpád Habony, précité,

- M. Kristóf Szalay-Bobvrovczky, précité.

2. Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 juin 2010. Relation: lac/2010/28062. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010086152/346.

(100095596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

A.M.L. Faurtas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.777.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077277/10.

(100087577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Traiteur-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 3, place de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 134.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Traiteur-Lux S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077264/12.

(100087124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Norsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 148.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077500/9.

(100088007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.622.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May,

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Encore Plus Properties I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111159 and having a share capital of EUR 368,800;

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on August 13th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of October 17th, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131622. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended by a notarial deed on December 17th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 256 of February 5th, 2009 and for the last time by deed of the undersigned notary on June 17, 2009, in process to be published.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To rectify a material error, consisting in the denomination of the sole shareholder of the Company, which has occurred in a deed dated 17 June 2009 (the "Deed"), related to the increase of the capital of Company, in process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. In the said Deed, Encore Plus Properties II S.à r.l. was indicated as the sole shareholder of the Company, although Encore Plus Properties I S.à r.l. should have been indicated as sole shareholder and to declare and confirm on behalf of Encore Plus Properties I S.à r.l., currently the sole shareholder of the Company, that it was the sole shareholder of the Company on 17 June 2009 and that it is necessary to rectify this error wherever it belongs.

2 To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

"The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund ("fonds commun de placement") organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company ("Real Estate Company"); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations."

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to rectify a material error, consisting in the denomination of the sole shareholder of the Company, which has occurred in a deed dated 17 June 2009 (the "Deed"), related to the increase of the capital of the Company, in process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. In the said Deed, Encore Plus Properties II S.à r.l. was indicated as the sole shareholder of the Company, although Encore Plus Properties I S.à r.l. should have been indicated as sole shareholder and to declare and confirm on behalf of Encore Plus Properties I S.à r.l., currently the sole shareholder of the Company, that it was the sole shareholder of the Company on 17 June 2009 and that it is necessary to rectify this error wherever it belongs.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund ("fonds commun de placement") organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company ("Real Estate Company"); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations."

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai,

Par devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Encore Plus Properties I S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111159 et ayant un capital social de EUR 368.800;

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. (la "Société"), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 17 octobre 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 131622. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte notarié en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 256 du 5 février 2009 et pour la dernière fois suivant acte notarié le 17 juin 2009 en cours de publication.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Rectifier une erreur matérielle relative à la dénomination de l'associé unique de la Société, produite dans l'acte notarié en date du 17 juin 2009 ("Acte"), concernant l'augmentation de capital de la Société, en cours de publication dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Dans cet Acte, Encore Plus Properties II S.à r.l. était indiqué comme associé unique de la Société, alors que Encore Plus Properties I S.à r.l. aurait dû être indiqué, et déclarer et confirmer pour le compte de Encore Plus Properties I S.à r.l., l'associé unique de la Société, qu'il était l'actionnaire unique de la Société le 17 juin 2009 et qu'il est nécessaire de rectifier cette erreur partout où il appartiendra de le faire.

2 Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le "Fonds"); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société ("Société Immobilière"); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables luxembourgeoise."

Première Résolution

L'associé unique DÉCIDE de rectifier une erreur matérielle relative à la dénomination de l'associé unique de la Société, produite dans l'acte notarié en date du 17 juin 2009 (l'"Acte"), concernant l'augmentation de capital de la Société, en cours de publication dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Dans cet Acte, Encore Plus Properties II S.à r.l. était indiqué comme associé unique de la Société, alors que Encore Plus Properties I S.à r.l. aurait dû être indiqué, et déclarer et confirmer pour le compte de Encore Plus Properties I S.à r.l., l'associé unique de la Société, qu'il était bien l'associé unique de la Société le 17 juin 2009 et qu'il est nécessaire de rectifier cette erreur partout où il appartiendra de le faire.

Seconde Résolution

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le "Fonds"); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société ("Société Immobilière"); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise."

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euro (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. THOMAMÜLLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20957. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010080641/212.

(100090666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Montain Sebring Générale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.856.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010090417/10.

(100077881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Tiburon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.818.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087584/10.

(100076884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Tiburon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.818.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087583/10.

(100076886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Reichhold Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084601/10.

(100093977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.**Banque de Commerce et de Placements S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.279.

EXTRAIT

Lors du Conseil d'Administration du 10 mai 2010, Monsieur Jörg ROSAR a été nommé à la fonction de membre agréé de la succursale avec le pouvoir de signature collective à 2.

Cette nomination remplace et annule la signature collective à 2 octroyée à Monsieur Martin PATZ avec effet immédiat.

Franz BUCHER / Jean-François ROCHETTE

Président / Adm. Vice-Président

Référence de publication: 2010084407/13.

(100094149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.